

11^e session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

14-22 novembre 2012

Débat général « Dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome : défis à venir »

Déclaration de

l'Ambassadeur Jürg Lindenmann

Directeur suppléant de la Direction du droit international public, Département fédéral des affaires étrangères

La Haye, le 15 novembre 2012

11th session of the Assembly of States Parties to the Rome Statute of the International Criminal Court

14-22 November 2012

General Debate
"Tenth anniversary of the entry into force of the Rome Statute: the challenges ahead"

Statement by

Ambassador Jürg Lindenmann

Deputy Director of the Directorate of International Law, Federal Department of Foreign Affairs

The Hague, 15 November 2012

Madame la Présidente.

Et si nous ne l'avions pas fait ? Et si nous n'avions pas créé la Cour pénale internationale ?

Cela est difficile à imaginer. La CPI a complètement changé notre façon de réagir face aux auteurs des pires atrocités. Après le Seconde Guerre mondiale, la communauté internationale a décidé que certains actes ne devaient plus être considérés comme de simples dommages collatéraux résultant d'affrontements politiques, mais comme des crimes punissables au regard du droit international : les génocides, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes d'agression. En créant la CPI en 1998, nous étions finalement résolus à faire comparaître devant la justice les auteurs de ces actes. Le message véhiculé par la Cour est clair : nous ne tolérons pas de tels crimes.

Dix ans après être entrée en fonction, la CPI joue un rôle dissuasif important, et près de deux tiers des Etats membres de l'ONU ont ratifié le Statut de Rome. Lors de la récente Réunion de haut niveau sur l'état de droit, les présidents et chefs de gouvernement de pays de toutes les régions du monde ont affirmé être (je cite) « conscients du rôle que joue la Cour pénale internationale dans un système multilatéral visant à mettre fin à l'impunité et à instaurer l'état de droit » (fin de la citation).

Madame la Présidente,

Nous pouvons être satisfaits des réalisations de la Cour en l'espace de quelques années seulement. Cela dit, quels sont les défis qui se profilent à l'horizon ? Nous en distinguons quatre.

Premièrement, <u>il faut intensifier le soutien à la CPI</u>: si la CPI est une Cour indépendante, elle est également étroitement *liée* au réseau multilatéral que nous appelons « communauté internationale », et elle en fait partie intégrante. *Chacun d'entre nous* est un élément du système au sein duquel la Cour fonctionne et *chacun d'entre nous* doit faire son possible pour lui apporter son appui. Les *Etats parties* doivent assurer la mise en œuvre du Statut de Rome et coopérer pleinement avec la Cour, en particulier en ce qui concerne l'exécution des mandats d'arrêt. Le *Conseil de sécurité de l'ONU* doit intensifier son engagement envers la Cour en adoptant une politique cohérente en matière de saisine et en assurant un suivi des décisions de défèrement. Enfin, la *société civile* doit maintenir son fort soutien à la Cour.

Deuxièmement, <u>il faut financer la CPI</u>: s'il fallait choisir entre financer un hôpital, une école ou une cour de justice, on pourrait penser que la troisième entité représente l'option la moins digne d'être choisie. Et pourtant, sans la protection d'institutions judiciaires efficaces, les hôpitaux et les écoles ne pourraient pas remplir leur fonction. Si la justice est onéreuse, l'injustice, elle, entraîne un coût inabordable.

La Suisse insiste sur la nécessité pour la Cour d'utiliser ses ressources de manière efficace, ciblée et transparente. Parallèlement, nous devons agir en adéquation avec nos objectifs. Et la question n'est pas de savoir quelle justice nous pouvons obtenir avec l'argent que nous acceptons de donner, mais combien de moyens nous devons investir pour parvenir à la justice à laquelle nous aspirons. Pour cette raison notamment, ma délégation considère que les Nations Unies devraient sérieusement réfléchir à financer les affaires déférées à la CPI par le Conseil de sécurité.

Troisièmement, <u>il faut que le principe de complémentarité fonctionne.</u> : la Cour ne peut pas traiter de tous les crimes graves, et elle n'est pas censée le faire. Nous devons travailler davantage au renforcement des capacités, à la réforme des systèmes judiciaires et au développement d'une volonté politique au niveau national. Il s'agit là d'une tâche extrêmement complexe. Mais si nous réussissons à amener la CPI à jouer un rôle de catalyseur, nous pouvons y parvenir.

Enfin, <u>il faut réconcilier paix et justice</u>: en tant qu'Etats parties au Statut de Rome, nous devons nous montrer cohérents dans notre aspiration à la justice, même lorsque les circonstances semblent défavorables. C'est pour cette raison que nous appelons les Etats parties à se joindre à notre initiative concernant la République arabe syrienne. Comme vous le savez, nous avons l'intention d'envoyer une lettre au Conseil de sécurité pour lui demander de déférer la situation dans ce pays à la CPI. Tous les auteurs de crimes graves – quelque soit leur camps – doivent répondre de leurs actes.

Madame la Présidente,

La Suisse est plus attachée à la CPI que jamais. Nous prenons très au sérieux la responsabilité liée à notre vice-présidence à La Haye. Nous devons trouver un équilibre entre la légitime volonté d'indépendance de la Cour et l'exigence des Etats parties, tout aussi légitime, de bénéficier d'une gouvernance efficace et transparente. Nous encourageons la Cour et tous les Etats parties à soutenir la présidence de l'Assemblée dans cette entreprise.

La Suisse a récemment ratifié l'Accord sur les privilèges et les immunités de la Cour. Pour le dixième anniversaire de cette dernière, nous avons organisé une série d'événements et préparé une publication spéciale. A Genève, nous avons contribué à la création du Groupe des amis de la CPI. Enfin, nous déployons d'importants efforts pour préparer la ratification des amendements de Kampala au Statut de Rome, de manière à ce que leur entrée en vigueur intervienne le plus rapidement possible.

Madame la Présidente,

Le dixième anniversaire de la CPI mérite d'être célébré. Mais il doit aussi être l'occasion de nous souvenir de toutes les victimes d'atrocités. Celles-ci nous rappellent à notre devoir de nous engager davantage encore pour faire de la Cour une institution universelle, plus forte et plus efficace.

Commençons donc à y œuvrer lors de cette Assemblée des Etats parties!

Je vous remercie.

Unofficial translation

Madam President,

What if we had not done it? What if we had not created the International Criminal Court?

It is difficult to imagine. The ICC has fundamentally changed the way we deal with those responsible for the greatest atrocities. After World War II, the world decided that certain acts were no longer to be considered just collateral damage of power politics but constituted criminal behaviour punishable under international law: genocides, crimes against humanity, war crimes and crimes of aggression. In 1998, by creating the ICC, we got serious about bringing those responsible to justice. The message is unequivocal: We do not tolerate such crimes.

10 years after becoming operational, the ICC acts as an important deterrent, and almost two thirds of all UN Member States have ratified the Rome Statute. During the recent High Level Meeting on the Rule of Law, Heads of State and Government from all regions of the world rightly recognised (I quote) "the role of the International Criminal Court in a multilateral system that aims to end impunity and establish the rule of law" (unquote).

Madam President,

We can be pleased with what the Court has achieved in a relatively short period. But what are the challenges ahead? We see four:

First, intensifying support: The ICC is an independent court of law. But it is also part of and thus intimately related to the multilateral network we call the "international community". We all are part of the system in which the Court operates. We must all do our utmost to support this institution. States Parties must ensure implementation of the Rome Statute and fully cooperate with Court, especially with respect to the execution of arrest warrants. The UN Security Council should increase its commitment to the Court by adopting a consistent policy for referrals and by following up on referral resolutions with determination. And civil society should maintain its high level of support for the ICC.

Second, <u>financing the ICC</u>: If we were faced with the choice of financing a hospital, a school or a court, financing a court might seem to be the least worthwhile option. However, hospitals and schools can only fulfil their purpose when they are protected by functioning judicial institutions. In fact, justice may be expensive, but injustice is unaffordable.

Switzerland insists on the efficient, targeted and transparent use of resources by the Court. At the same time, we must be consistent with our aims. The question is not: How much justice can we get for the money we are willing to spend? but: How much money do we need to spend for the justice we want? This is also why my delegation believes that the United Nations should seriously consider funding cases referred to the ICC by the UN Security Council.

Third, <u>making complementarity work</u>: The Court cannot and should not deal with all serious crimes. We need to work harder to build capacities, reform justice systems and create political will at the national level. This is a highly complex task, but if we can make the ICC act as a catalyst, we can make complementarity work.

Last but not least, <u>reconciling peace and justice</u>: We, as States Parties to the Rome Statute, must be consistent in demanding justice, even in seemingly adverse circumstances. It is for this reason that we call upon all our fellow States Parties to join our initiative concerning the Syrian Arab Republic. As you know, we intend to send a letter to the Security Council asking it to refer the situation in this country to the ICC. All perpetrators of serious crimes must be held accountable, no matter what their allegiance.

Madam President,

Switzerland is more committed to the ICC than ever. We take the responsibility of the Vice-Presidency here in The Hague very seriously. We need to find the right balance between the legitimate claim of the Court for independence and the legitimate claim of States Parties for effective and transparent governance. We encourage the Court and all States Parties to support the Presidency of the Assembly in this endeavour.

Switzerland has recently ratified the Agreement on the Privileges and Immunities of the Court. For the 10th anniversary, we have organised a series of events and prepared a special publication. In Geneva, we have contributed to the creation of a Group of Friends of the ICC. And we are working hard to prepare the ratification of the Kampala amendments to the Rome Statute so that it can be activated as soon as possible.

Madam President,

On the occasion of this 10th anniversary, there is reason to celebrate. But there is also reason to think of all those victims of unspeakable crimes who remind us that we must do even more to contribute to a stronger, more effective and universal International Criminal Court.

Let us start at this Assembly of States Parties.

Thank you.